

LE BARBIER GASCON,

ou
IL FALLAIT ÇA.

(Suite.)

Ainsi des triomphes cesse la tyrannie; — Mais dans le sein de la convention, Toujours en proie à l'anarchie, Bienôt une autre faction, Moins cruelle, il est vrai, s'organise et domine; Sous ses lois sans vigueur, tout languit, tout décline, Tout dépérit: le soldat mal vêtu, Plus mal payé, de détresse abattu, Sent expirer son énergie; Le peuple à l'aise, il se lamente, il crie; Pour comble encore, un funeste papier, Désespoir du pauvre rentier, De chute en chute offre pour hypothèque Tout justement la valeur intrinsèque. Je me disais: Que pense le barbier? Il paraît sur ces entrefaites: — Vous ne vous plaindrez plus, sandis, commé vous Nous ténons le bonhur enfin. Des assignats la planché à son train, Et nous allons payer nos dettes. — Dans cet abîme de malheurs Le canon de vendémiaire, Prolongeant du sénat le pouvoir arbitraire, Aux Français foudroyés donne cinq directeurs, Et leur autorité, que de lâches flatteurs Osaient appeler populaire, Des peuples, succombant sous leurs divisions, Loin de la soulager, augmente la misère. Mais, quand les déportations, Quand la Vendée en feu, les cris des factions, Epouvantaient la France entière, Nos braves combattants sous un jeune héros, Par de brillants succès, par des moissons de gloire, Aux champs de l'Italie illustraient nos drapeaux, Et la paix fut enfin le prix de la victoire: On était malheureux, mais on était vainqueur. Tout est perdu, hormis l'honneur, Disait François premier, et c'était notre histoire. De nos conquêtes glorieux, Comme s'il eût vaincu lui-même, Le bon frater, toujours fidèle à son système, Toujours content, toujours joyeux, Et du jargon des clubs pillant un peu l'emphase, S'écriait dans sa folle extase: — Là voilà, là voilà l'honneur gouvernement Qui remplit enfin notre attente. De la république naissante Impérissable fondement, Dé canon, la victoire, ont créé sa puissance; Et par la coalition, De nos guerriers la fière contenance A, de la grande nation, Fait respecter l'indépendance. Il faut en convenir; dans le champ de l'honneur Ils ont solennellement payé de leur personne, Et l'on serait tenté de croire, à leur valeur, Qu'ils sont tous du pays qu'arrose la Garonne. Prix glorieux de leur mâle vainqueur, La paix va ramener les fêtes, l'abondance, Au commerce épuisé rendre la confiance; Et le vaisseau public, qui pour notre malheur, Vient d'être si long-temps ballotté par l'orage, Pour toujours dans le port, ne craint plus le naufrage. — Cet éblouissant avenir N'était pas dénué de quelque vraisemblance; A tous les cœurs fatigués de souffrir, La victoire et la paix en donnaient l'espérance. Lorsque de fracturer l'affreuse explosion Dissipe toute illusion, Et la tempête recommence. Les plus illustres sénateurs, Les meilleurs citoyens, deux des cinq directeurs Par des factieux en démenée Outragés, proscrits, mis aux fers Au-delà des profondes mers, Dans un climat impur, choisi par la vengeance, D'un ciel contagieux vont subir l'inclémence. La guerre se rallume, et nos vaillants soldats Sous des chefs inconnus et sans expérience Perdent le fruit de cinq ans de combats En un instant. Leur valeur est la même; Mais, par un funeste système, Séparés du héros qui dirigeait leurs bras, Et dont la redoutable épée Était loin d'eux à regret occupée A subjugué d'autres états, Ces fiers guerriers, jusqu'alors si terribles, Ont tout à coup cessé d'être invincibles. Aux légions du Nord joignant ses légions, L'Autriche, qu'ils avaient domptée, Inonde de ses bataillons Notre frontière épouvantée. Tant de maux ajoutés aux maux déjà soufferts, Tant d'excès impunis et d'attentats divers Semblaient présager à la France, La fin de sa triste existence, Et le dernier de ses revers. — [te, Nos cités n'offraient plus, dans leur lugubre enceinte, Que le calme effrayant de l'espérance éteinte; Mais tout à coup, d'un prodige imprévu! Prêt à périr, l'état est secouru, Et la stupéur fait place à l'énergie. — Jeune, mais déjà grand par ses nombreux exploits, Instruit qu'une ligue ennemie, Par nos défaites enhardie, Aspirait à l'orgueil de nous donner des lois, Le conquérant de l'Italie, Que d'ombrageux tyrans, de sa gloire jaloux, Sur les rives du Nil enchaînaient loin de nous, S'indigne de servir leur sinistre puissance; Et, faisant le serment d'en délivrer la France, Le héros part de l'Orient. Se reposant sur sa fortune, Bravant les Anglais et Neptune, Il franchit l'humide élément. Son étoile soudain fait tout changer de face: Il vient, voit et triomphe. En un seul jour il chasse Directeurs, ministres, sénat; S'empare des rênes, nous place Sous l'égide du consulat; Et la France applaudit à son heureuse audace. Jour à jamais fameux, immortel résultat! Si son épée, à la couronne Restituant tout son éclat, Eût alors rétabli les Bourbons sur le trône, Seul moyen d'éteindre les troubles de l'état. Mais, de nos souvenirs, le sacré diadème, Avant de retourner à son maître suprême, Devait être porté par le front d'un soldat. Au surplus de Pangloss la joie était extrême; On la voyait briller dans son oeil satisfait, Dieu lui-même n'eût pas mieux fait, Me disait-il, ce petit Bonaparte, Cadédis, ne perd pas la carte. Il parlait, et, au sein de sa voix, Comme par un effet magique, Disparait la horde empirique. Dé tous ces fabricants de lois, Et ce directoire anarchique

Qui, féau de la république, Sé disait patriote et n'était qu'un pillard. Tel devant le soleil, aux bords de la Garonne, En un clin d'œil disparaît le vrouillard. — Y songez-vous, ce langage m'étonne De votre part, eh quoi! ces directeurs [leurs, Que vous me vantiez tant... — N'étaient qu'un tas de vauriens, ils ne pouvaient s'entendre; Ils se battaient, et l'on devait s'attendre. Qu'un tel homme ne saurait gouverner. Mais le premier consul, étincelant de gloire, Sur les ailes de la victoire, Droit au bonheur va nous mener. Il tiendra tout dans un juste équilibre, Et grâce à lui le Français sera libre; Il fallait ça; — Mais on peut redouter Qu'au trône il aspire à monter. Du sceptre il peut avoir envie. — Vous connaissez bien son génie, Pour lui prêter un tel dessein: Comme César, il est républicain. Ne croyez pas qu'à la couronne il vise; C'est un fait dont je suis certain, Et je tiens d'un gascon, qui le rase et le frise, Et dont je vous réponds. Et d'ailleurs le sénat, Digne conservateur des lois de la patrie, Garantit à jamais l'état Du retour de la monarchie. Sur une république aussi bien établie, Soyez tranquille; adieu: vivé le consulat!

FRANCE.

Affaire de l'archevêché de Paris. — Ordonnance du Roi. Louis Philippe, roi des français, A tous présents et à venir, salut. Vu le rapport par lequel le garde-des-sceaux, ministre secrétaire d'état au département de la justice et des cultes, nous propose de déclarer, de l'avis de notre conseil-d'état, qu'il y a abus dans la déclaration de l'archevêque de Paris, en date du 4 mars 1837, et dans la délibération du chapitre métropolitain, en date du 6 du même mois; Vu les dites déclaration et délibération, imprimées à Paris, chez Adrien Leclerc, imprimeur de l'Archevêché; Vu la lettre du 7 mars 1837, par laquelle l'archevêque de Paris adresse à notre ministre des cultes un exemplaire imprimé desdites déclaration et délibération. Vu les lettres des 7 et 14 mars 1837, faisant le même envoi à notre ministre des finances, et au préfet du département de la Seine; Vu la lettre de notre ministre des cultes à l'archevêque de Paris, du 17 mars 1837, par laquelle il lui accuse réception d'un exemplaire desdites déclaration et délibération, et lui annonce qu'il les a déferées, par la voie de l'appel comme d'abus, à notre conseil-d'état; Vu la délibération du clergé de France du 19 mars 1837, et l'édit du même mois, et le sénatus-consulte du 17 février 1810, article 14, et le décret du 25 février 1810; Vu les lois des 2 novembre 1789, 20 avril 1790, 15 mai 1791; Vu les articles 12 et 13 du concordat de 1801, et les articles 6, 8, 71, 72 et 75 de la loi du 18 germinal an 10; Vu l'article 8 de la charte constitutionnelle; Considérant qu'aux termes de la déclaration de 1682, il est de maxime fondamentale, dans le droit public du royaume, que le chef de l'église, et l'église même, n'ont reçu de puissance que sur les choses spirituelles, et non pas sur les choses temporelles et civiles; que, par conséquent, s'il appartient aux évêques du royaume de nous soumettre, relativement aux actes de notre autorité, qui touchent au temporel de leurs églises, les réclamations qu'ils croient justes et utiles, ce n'est point par la voie des lettres pastorales qu'ils peuvent exercer ce droit, puisqu'elles ne doivent avoir pour objet que d'instruire les fidèles des devoirs religieux qui leur sont prescrits; Considérant que l'archevêque de Paris, dans un écrit pastoral publié sous le titre de Déclaration adressée à tous ceux qui auraient l'avenir droit ou intérêt d'en connaître, communiquée par lui au chapitre métropolitain, et envoyée à tous les curés du diocèse, a protesté contre notre ordonnance du 13 août 1831, en exécution de laquelle les bâtiments en ruine de l'ancien palais archiepiscopal ont été mis en vente, comme propriété de l'état, à charge de démolition, et réclamé contre la présentation faite par nos ordres, le 23 février dernier, d'un projet de loi ayant pour objet de céder à la ville de Paris les terrains et emplacements dudit palais; que, par ces protestations et réclamations faites en qualité de supérieur ecclésiastique, il a commis un excès et une usurpation de pouvoir, et contrevenu aux lois du royaume; Considérant que, dans le même écrit pastoral, l'archevêque de Paris, prétendant agir en vertu de son institution, installation et mise en possession canoniques, comme tuteur, gardien, conservateur et défenseur des biens affectés à son église, a réclamé la remise desdits terrains et emplacement comme faisant partie du patrimoine de l'église de Paris; Qu'en revendiquant par ces motifs, et comme propriété de l'église, des terrains et emplacement qui appartiennent à l'état, il a méconnu l'autorité des lois ci-dessus visées, qui ont réuni au domaine de l'état les biens ecclésiastiques, et lui ont conféré un droit de propriété que n'ont pas modifié les affectations consenties par le concordat de 1801 et les articles organiques du 18 germinal an X, affectations dans lesquelles les palais archiepiscopaux et épiscopaux ne sont pas même compris; qu'il a méconnu également l'autorité de la charte constitutionnelle, qui a déclaré toutes les propriétés inviolables, sans distinction de celles qu'on appelle nationales, et les lois qui ont fait défense d'attaquer cette inviolabilité; Considérant que l'archevêque de Paris, soit en commettant la susdite déclaration au chapitre métropolitain, en adoptant et publiant l'adhésion de ce chapitre, soit en déclarant qu'il a rempli une obligation de solidarité épiscopale, dans l'intérêt de toutes les églises, attenté au compromis par le nouveau projet de loi que nous avons fait présenter à la chambre des députés, a commis un excès de pouvoir; Considérant que le chapitre métropolitain, en adhérant à la déclaration de l'archevêque de Paris et à tous les motifs qui y sont énoncés, s'est rendu propre les abus qu'elle renferme, et qu'il a de plus commis un excès de pouvoir, en prenant une délibération sur des matières qui ne sont pas de sa compétence, et en faisant transcrire sur ses registres ladite délibération; Sur le rapport de notre garde-des-sceaux, ministre secrétaire d'état au département de la justice et des cultes; Notre conseil-d'état entendu, Nous avons déclaré et déclarons,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit: Art. 1er. — Il y a abus dans la déclaration de l'archevêque de Paris, en date du 4 mars 1837, et dans tous les actes qui ont eu pour objet de lui donner effet et publicité. Ladite déclaration est et demeure supprimée. Art. 2e. Il y a abus dans la délibération du chapitre métropolitain, en date du 6 mars 1837, portant adhésion à la déclaration de l'archevêque de Paris, et dans la transcription de cette délibération sur les registres du chapitre. Ladite délibération est et demeure supprimée: la transcription qui en a été faite sur les registres sera considérée comme nulle et non avenue. Art. 3. Le ministre secrétaire-d'état au département de la justice et des cultes, est chargé de l'exécution de la présente ordonnance, qui sera insérée au Bulletin des lois. Donnée à Paris, le 21 mars 1837. LOUIS PHILIPPE. Par le roi: Le garde-des-sceaux, ministre secrétaire-d'état au département de la justice et des cultes. C. PERSIL.

QUESTION D'AFRIQUE. — BROCHURE DE M. LE MARECHAL CLAUZEL.

Au moment où la chambre est saisie de la grande question d'Afrique, où elle va être appelée à juger le maréchal Clauzel et ses accusateurs, où le pays enfin pourra être éclairé sur les vrais coupables, une brochure, intitulée: Explications du maréchal Clauzel, vient de paraître. Nous rendrons compte plus tard de cet écrit si intéressant, qui contient des explications sur l'occupation, la colonisation d'Alger, sur l'affaire de Tlemcen, sur celle de Mascara, sur son administration en Afrique, et enfin sur la trop célèbre et malheureuse expédition de Constantine. Ces explications sont d'une franchise accablante pour les adversaires du maréchal, et nous croyons qu'il faudra présenter une réfutation bien explicite, pour ne pas voir changer les rôles d'accusateur; après avoir démontré péremptoirement combien il a été victime de la duplicité du gouvernement, et combien fut vrai à son égard le mot attribué à M. Guizot: "Nous perdrons la colonie par le maréchal, et le maréchal par la colonie." M. le maréchal Clauzel termine ses explications par une accusation formelle contre le gouvernement et par un appel à son pays. "Après avoir repoussé les calomnies et les accusations dont j'ai été l'objet, n'ai-je pas aussi quelques accusations à élever? "Agent du gouvernement, ai-je trouvé dans le pouvoir cet appui qu'il prête à tous les employés qui sont sous ses ordres? Le dernier de ceux-ci leur tient à cœur, s'il agit dans la voie de leurs volontés; mais moi, maréchal de France, j'ai été désavoué par lui. Sans doute cela vient de ce que je n'agissais pas dans cette voie. Je faisais toujours ce que me paraissait juste et convenable pour le maintien de notre puissance en Afrique, la conservation et le développement de la colonie. Mais la conservation de la colonie n'était pas dans la volonté du pouvoir, et voilà ce qui explique ces désastres incessants et perfides. "Mon tour est venu de dire ma pensée. "Oui, je vous accuse de ne pas vouloir garder Alger, et, jusqu'à ce que vous soyez venu le jurer de manière à ce que personne n'en puisse douter, même les puissances étrangères, je dois que vous travaillez secrètement à cet abandon. C'est une volonté secrète, mais tellement engagée, que vous faites tout pour y arriver. Rien ne vous en détourne, ni la population de Marseille presque doublée depuis sept ans, ni le mouvement énorme que cette colonie a imprimé à notre marine, ni les intérêts d'une partie de la France, qui a trouvé à Alger un avenir de richesses immenses, ni l'importance politique de la possession. "D'un autre côté, ai-je trouvé dans la presse, dans l'opinion, l'impartialité qu'on devait au moins à un homme qui a servi quarante-quatre ans son pays avec loyauté? Non! il n'est si basse accusation, il n'est supposition si absurde qu'on ne l'ait accueillie et propagée. S'il s'est élevé une contestation entre moi et des hommes ennemis de la France, c'est pour ces hommes qu'on a pris parti; s'il s'est élevé des réclamations portées par des gens notoirement connus pour faire commerce du vol et des calomnies, c'est pour ces hommes qu'on a pris parti; s'il s'est trouvé un coupable parmi mes soldats, et si j'ai osé le dire, c'est contre moi qu'on a pris parti; s'il s'est commis quelques abus dans un pays où rien n'est organisé, c'est moi qui les ai ordonnés; c'est moi qui ai introduit l'usage des présents parmi les Arabes, moi qui ai importé la bastonnade d'Europe en Afrique, moi qui ai fait tout ce qu'on trouve mal; et, en vérité, est-il quelque chose qu'on ne trouve mal? Triste récompense d'une longue et honorable carrière! Effrayant avenir offert à ceux qui se voueront au service de leur pays! "Aussi je puis vous le dire, à vous, jeunes généraux qui rêvez la reconnaissance de votre pays pour avoir joué votre vie en toute circonstance pour lui; voici ce que vous attendez, si jamais les circonstances vous offrent l'occasion de faire ce que j'ai fait. "Si la patrie appelle tous ses enfants, vous partirez comme soldats; vous gagnerez à tous vos grades à la pointe de l'épée; dans l'espace d'une campagne, vous assisterez à cinq batailles et à soixante combats; vous obtiendrez la reddition de plusieurs villes en enseignant par où et comment on les peut prendre; après avoir apporté au pouvoir cent drapeaux pris à l'ennemi, cent drapeaux, dont quelques-uns l'ont été de votre fait, vous refuserez le grade de général pour retourner là où on peut combattre; vous irez faire la guerre partout où on vous appellera; vous serez chargés de l'abdication d'un roi; et, quand ce roi vous donne un tableau dont un empereur vous offre un million, vous donnerez ce tableau au musée national; vous négocieriez la réunion d'un royaume à la France et vous arriveriez au but; vous garderiez des villes avec des garnisons inférieures; vous sauverez les restes d'une armée, en combattant presque seul et durant tout un jour, à la tête d'un pont; vous assisterez à tous les combats, et vous y ferez distinguer les troupes qui vous sont confiées; quand les dangers fuient la France, vous irez les chercher au loin; là vous combattrez et vous vaincrez, vous pacifierez les populations, vous rétablirez l'ordre, vous vous ferez béni par les ennemis. Quand on vous aura éloigné de cette noble mission, on vous donnera une province à gouverner, vous la ferez sillonner de routes, et vous fonderez des établissements qui vivront long-temps; si votre souverain vous appelle pour prendre part à une bataille, vous lui amènerez votre corps d'armée à travers deux cents lieues de pays, en face d'une armée trois fois plus forte que la vôtre, et vous arriverez à jour fixe, comme un régiment parti d'une caserne et qui va à un champ de revue; vous irez prendre le commandement en chef d'une armée, et, lorsque deux

chefs qui en répandaient avant vous, tous deux mis hors de combat, vous la laisseront cernée de toutes parts, presque perdue, blessés vous-mêmes vous la rétablirez, vous la sauverez, vous la ramèneriez intacte et forte devant une armée plus que double en soldats; chargés d'un commandement en chef vous combattrez incessamment un ennemi vainqueur, et vous retarderez sa marche de manière à mériter ses éloges et son estime. "Plus tard, vous serez chargés du soin d'une colonie nouvelle, là vous ferez comme partout votre devoir; vous enseignerez aux soldats à combattre, vous donnerez tous vos soins à la grandeur et à la puissance de ce pays; et au bout de tout cela, qu'obtiendrez-vous? "Une brutale destitution pour un non-succès que le pouvoir a amené autant qu'il l'a pu. Restés pauvres, vous serez accusés de concussion et de vol; on vous dira riches de déprédations, tandis que vous serez obligés de vendre le patrimoine reçu de votre père pour payer des dettes contractées pendant que vous donniez vos services à l'état; on demandera votre tête par journaux et par pétitions, on vous insultera en paroles et en écrits; on vous avilira sous tous les rapports. "Allez donc, jeunes généraux; allez risquer votre vie; consommez toutes vos belles années dans les fatigues et les privations; donnez votre sang sans calcul et sans mesure; espérez la gloire, le nom, la fortune; allez, allez, voilà ce qui vous attend; car voilà ce qu'on m'a donné. "Oh! je l'avoue, quand je suis revenu en France d'Alger, j'ai été affreusement blessé de tout ce que j'ai appris. Voir qu'on n'a reculé devant aucune colonie; que personne n'a attendu ma présence pour commencer l'attaque; sentir que j'avais vainement derrière moi quarante ans de service, et que cela n'avait pas arrêté un moment ceux qui m'accusaient; comprendre qu'une vie irréprochable ne me valait pas mieux qu'une vie de trahisons, qu'une pauvreté patente me comptait moins que ne l'eût fait une fortune volée; regarder autour de moi et n'y trouver personne qui ait seulement dit: attendez! qui ait crié: doutez! Oh! ça été pour moi une épouvantable désolation. "J'ai été triste, mais je n'étais pas désespéré. "J'avais encore mon épée; on m'a l'ôtée, autant qu'on pouvait m'ôter; on a laissé une carrière de victoires trébucher sur un revers sans vouloir lui laisser prendre un dernier laurier; on a pensé sans doute qu'il était assez tombé pour m'empêcher de me relever. Non, non, je me relève, moi. Je me relève pour rentrer la tête haute dans mes foyers! je me relève! et sur le seuil de cette maison paternelle, où je retourne, je poserai entre moi et la calomnie ma vieille épée de combat. "Regardez-la bien; elle n'a ni or ni diamants à sa monture, elle n'a que du sang sur sa lame: c'est le sang des ennemis de la France. "Maréchal CLAUZEL."

ESPAGNE.

Madrid, 12 mars. Le bruit court ici que Cabrera marche sur Saragosse à la tête de 6000 hommes, laissant Forcadell aux environs de Valence avec 5000. La marche de Cabrera aurait pour but d'opérer une diversion sur les derrières de l'armée du Nord. — Nos lettres de Catalogne, du 8 mars, donnent les nouvelles suivantes: "Le 6 le brigadier Christiano Ayerbe sortit d'Olot avec la brigade escortant un convoi de 400 mulets chargés de vivres, munitions, habillements, etc., etc., pour secourir Baya et d'autres places. Pendant tout le jour, cette brigade fut harcelée par un bataillon royaliste. "Le 7, le général Royo, qui avait appelé à lui Tristany, Laballera et autres chefs royalistes, se trouvant à la tête de 6000 hommes, attaqua la division Ayerbe, qui fut entièrement détruite, grâce à l'aide des carlistes et aux bonnes dispositions prises par le général Royo. Tout le convoi a été pris; 2 pièces de canon sont restées au pouvoir de nos troupes, et, par suite la ville de Baya a capitulé; il s'y trouvait 400 hommes de garnison." Madrid, 13 mars. M. le comte d'Almodovar, ministre de la guerre, vient d'être nommé président du conseil par intérim, jusqu'au rétablissement de M. Calatrava, que l'état de sa santé continue à tenir éloigné des affaires. On vient de découvrir à Salamancque une vaste conspiration carliste. Le but des conjurés était de faire soulever toute la Castille, au moment où une expédition carliste devait passer l'Ebre. Un grand nombre de curés, de chanoines, de propriétaires, et surtout un parent du marquis de Tres Palacios, homme aussi riche qu'influent, sont gravement compromis. On parle de cinq cents personnes incarcérées, comme ayant pris part à cette conspiration, sur laquelle le gouvernement espère obtenir les renseignements les plus précis. La famille de l'un des conjurés a promis de faire d'importantes révélations si on voulait lui garantir la sûreté personnelle de ce prisonnier. On croit que cette trame, ourdie à Salamancque, devait s'étendre à la Galice. Cadix et Malaga se prononcent, dit-on, fortement pour la constitution de 1812 sans aucun changement. La veuve de Quesada vient de mourir. PORTUGAL. Dans la séance des Cortès de Portugal du 5 Mars, la commission chargée de la réforme de la constitution de 1822 a présenté son travail. Le projet, qui constitue deux chambres, celle des sénateurs (à la nomination de la couronne) et celle des députés, n'est en grande partie qu'une copie de la charte française; seulement elle en diffère par les dispositions suivantes: "Le roi ne peut pas commander les forces de terre et de mer, ni nommer à ces commandements aucun membre de la famille royale. "Les cortès éliront une nouvelle dynastie dans le cas où les lignes collatérales viendraient à s'éteindre. "La constitution ne pourra être réformée qu'au bout de quatre ans, et on procédera à sa réforme de la manière qu'il est indiqué dans la charte de 1826." AFRIQUE. Alger, 12 mars. La grippe, dont la maligne influence s'est fait sentir dans une grande partie de l'Europe, vient de se propager parmi nous. Plusieurs personnes en ont été atteintes ces jours-ci; mais jusqu'à présent cette maladie paraît avoir un caractère très-benign.

chez tous les lieutenants de l'émir, et les marabouts ses partisans se donnent beaucoup de mouvement. — Les forces d'Ad-el-Kader sont en ce moment entre l'Habra et la Chéouf, et plusieurs corps détachés se sont fait voir du côté du sud en avant de Mascara, sans compter les deux qui ont signalés comme venant de l'est au delà de la Chéouf. — On mande de Tanger, 9 Mars, qu'il se fait dans le royaume de Maroc de grands préparatifs de guerre. "Des quantités considérables de poudre, dit un correspondant, ont été débarquées à Tétouan, à Mazagan et à Saft. Des fusils ont été apportés à Tanger et des marchés faits à Gibraltar pour d'autres. Il y a des levées dans la province de Fez, et des soldats du Midi sont arrivés à Méquinez. "Malgré l'avantage qu'offre au gouvernement comme aux particuliers l'exportation des bestiaux pour les côtes algériennes, il vient de la prohiber. "D'après un commandement impérial tous les logeurs, aubergistes et cabaretiers ont été chassés de Tanger, de façon que les marins et commerçants étrangers sont obligés d'aller coucher chaque soir à bord de leurs navires."

TURQUIE.

Les dernières nouvelles de Constantinople sont d'une nature grave. Le sultan, abandonné par la France et l'Angleterre, l'envoyé de l'une étant absent, tandis que lord Pousby ne conserve aucune relation avec la Porte, le Sultan s'est jeté tout à fait dans les bras de la Russie. Les agents de cette puissance ont ménagé une réconciliation entre la Porte et l'Égypte. D'abord, on s'est contenté d'assister passivement à ce rapprochement qu'on croyait nécessaire à l'indépendance de l'empire musulman, mais on vient de découvrir que la Russie dirige les deux puissances dans une voie hostile à la France et à l'Angleterre. Elle pousse le Sultan à prendre cause pour le bey de Constantine, tandis qu'elle encourage Méhémet-Ali à soutenir également ce dernier sous main. L'infatigable M. Bontenief prépare ainsi, comme il l'espère, une nouvelle défaite pour les Français en Afrique; et ce qui lui paraît encore plus important, une cause grave de différends et d'hostilité entre la France et le sultan.

AMERIQUE DU SUD.

Nous avons appris hier que toute communication est interrompue entre les habitants de la république argentine et ceux du Pérou et de Bolivie. "En conséquence, il est défendu de passer du territoire de la république argentine sur celui de Bolivie ou de Pérou; mais les émigrants de ces deux républiques, qui jouissent d'une bonne réputation, pourront être reçus dans la république argentine. "Telle est la déclaration officielle du gouvernement à Buenos-Ayres. Toute contravention sera punie comme trahison. CHILI ET PÉROU. — Nous apprenons aussi par la même voie que le gouvernement chilien a déclaré la guerre au Pérou, pour les raisons suivantes: "1° Le général Andres Santa Cruz, président de la république de Bolivie, s'est arrogé la souveraineté du Pérou et menace l'indépendance des autres républiques de l'Amérique du Sud; "2° Le gouvernement péruvien, placé sous l'influence du général Santa-Cruz, a consenti, en pleine paix, à l'invasion du territoire chilien par des bâtiments armés de la république du Pérou, afin d'introduire la guerre civile au Chili; "3° Le général Santa-Cruz a violé le droit des gens dans la personne d'un ministre chilien. Le président est autorisé à envoyer, hors du territoire de la république, autant de troupes qu'il jugera à propos pour cette guerre. (Evening Post).

ETATS-UNIS.

New-York, 6 mai. — Nous regrettons de ne pouvoir annoncer une amélioration dans les affaires du pays et d'avoir à répéter: "La crise sévit de plus en plus." L'argent continue à être d'une rareté extraordinaire. Le change intérieur est toujours dans un dérangement complet. Aucun moyen de disposer des fonds qu'on a dans les banques hors de la ville où on est établi. Depuis lundi dernier, 60 grandes maisons ont manqué à New-York; on peut estimer ces faillites à 30 millions de dollars. Dans le nombre, il y en a dont l'actif se monte à un million et dont le passif ne dépasse pas la moitié de cette somme. Ceci semble indiquer un grand manque de libéralité de la part des banques et des créanciers. M. J. Fleming s'étant démis de sa place de président de la Mechanics Bank, par suite de quelques pertes que cette banque a souffertes à cause de sa trop grande indulgence, a conçu un vil chagrin... un coup d'apoplexie l'a enlevé à sa nombreuse famille! Cette démission, cette mort prématurée, a donné lieu aux bruits les plus étranges, et a effrayé la classe ouvrière qui s'est portée en masse jeudi dernier à la Mechanics Bank, demandant des espèces pour ses billets, demande à laquelle on a promptement satisfait. Le président actuel, M. Jacob Lorillard, ayant la conscience de la solvabilité de la banque, en a retardé la clôture de deux heures au-delà du temps ordinaire; aussi le lendemain tout a été tranquille. (Courier des Etats-Unis).

QUEBEC: JEUDI, 11 MAI 1837.

Il y a des avis de Liverpool du 4 avril, mais ils n'annoncent rien d'important. Louis-Napoléon Bonaparte, exilé aux Etats-Unis par le gouvernement français, y a été suivi de près par son cousin Pierre-Napoléon Bonaparte exilé des Etats romains. Nous lisons dans le Courier des Etats-Unis une lettre que ce dernier lui adresse à son arrivée à New-York. Le célèbre romancier Marryatt vient d'arriver aussi dans la même ville. Les faillites, les mécontentements populaires et les incendies augmentent d'une manière effrayante chez nos voisins. A Newark, la semaine dernière, des propriétés évaluées à 25,000 piastres sont devenues la proie des flammes. L'Abeille de la Nouvelle-Orléans du 21 avril dit, dans un post-scriptum: "A 4h 3/4 du matin. Le feu vient d'éclater dans la pharmacie de M. Ducongé, rue de Chartres; à ce moment où nous mettons sous presse, tout l'édifice est en proie aux flammes." Le même journal, dans son numéro du 28, annonce la destruction du vaste bâtiment de la Bourse, rue de Chartres, toujours par des incendiaires. En parlant de la protestation du ministre américain contre le projet supposé au gouvernement es-

